



LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



Faciliter l'accès aux
Capitaux publics et privés
pour les Populations les plus
démunies



ANALYSE DES OPPORTUNITES DE DIGITALISATION DANS LA CHAINE DE VALEUR KARITÉ AU BURKINA FASO

Programme d'Appui à la
Résilience Economique et Climatique
des Populations du Burkina Faso à travers
les innovations financières et digitales



Table des matieres

Liste des tableaux	3
Liste des figures	3
Acronymes, sigles et abreviations	3

1. Présentation de la filiere karite au burkina	4
• 1.1. La filière karité en chiffres...	5
• 1.2. Principaux acteurs de la filière	5
1.2.1. Maillons	5
1.2.2. Cartographie de la chaîne de valeur (voir page suivante)	6
• 1.3. Obstacles/Goulots d'étranglement à la compétitivité de la CVK	7

2. Opportunités de digitalisation des flux au sein de la CVK	8
• 2.1. Facteurs favorables à la digitalisation	9
• 2.2. Focus sur quelques modèles de partenariats identifiés	9
2.2.1. Description des partenariats et des flux	10
2.2.2. Modalités de paiement actuel et défis	13
2.2.3. Défis liés aux flux physiques et d'informations	14
• 2.3. Options proposées et partenaires potentiels	14
• 2.4. Autres opportunités de soutien à la CVK	16

Liste des tableaux

Tableau 1	Présentation de l'UGPPKH	10
Tableau 2	Présentation de deux structures intervenant dans la transformation du Karité	12
Tableau 3	Modalités de paiements actuels et défis/ contraintes	13

Liste des figures

Figure 1	Schéma de la Chaîne de valeur actuelle	6
Figure 2	Modèle de partenariat OCCITANE – UGPPKH	10
Figure 3	Modèle de partenariat OLVEA – RPBHC / UNAPROKA	11

Acronymes, sigles et abreviations

ABNORM	Agence Burkinabé de Normalisation, de métrologie et de la qualité
CVK	Chaîne de Valeur Karité
FCPB	Faitière des Caisses Populaires du Burkina
OTM	Opérateur de Téléphonie Mobile
PADEFKA	Projet d'Appui au Développement Durable de la Filière Karité
PARI	Programme d'Appui à la Résilience Economique et Climatique des Populations du Burkina Faso à travers les innovations financières et digitales
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RPBHC	Réseau des Productrices de Beurre de Karité des Hauts Bassins et des Cascades
SIM	Système d'Information sur le Marché
UGPPKH	Union des Groupements de Productrices de Produits Karité du Houet
UNAPROKA	Union des Actrices des Produits de Karité
UNCDF	United Nations Capital Development Fund



1. PRESENTATION DE LA FILIERE KARITE AU BURKINA

• 1.1. La filière karité en chiffres...	5
• 1.2. Principaux acteurs de la filière	5
1.2.1. Maillons	5
1.2.2. Cartographie de la chaîne de valeur (voir page suivante)	6
• 1.3. Obstacles/Goulots d'étranglement à la compétitivité de la CVK	7

1.1

La filière karité en chiffres...

- Filière prioritaire pour le Gouvernement, à côté du coton, du sésame et de l'anacarde ;
- Une contribution au PIB de 114 milliards FCFA en 2017, soit 66,3% de la contribution totale des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- Un apport non négligeable à la réduction du déficit de la balance commerciale : les exportations d'amandes et de beurre de karité étaient à 25,5 milliards de FCFA en 2016 ;
- Près de 630 000 ménages actifs dans la filière, 238 000 emplois générés, particulièrement pour les femmes et les populations rurales ;
- Plus de 2 000 organisations professionnelles actives dans toutes les régions du Burkina ;
- Mise en œuvre d'une Stratégie de développement de la filière karité (2015-2019) et d'une stratégie nationale de promotion des exportations (2019-2023) où le karité figure parmi les 10 filières prioritaires.

1.2

Principaux acteurs de la filière

1.2.1. Maillons

• La Production :

Ce maillon comprend la collecte des noix et la production d'amandes, activités se déroulant sur la période juin-septembre. Il est essentiellement occupé par les femmes opérant de façon individuelle ou organisées en cellules familiales, groupements villageois et associations. Les procédés de production utilisés sont généralement artisanaux.

Certains groupements sont regroupés en Unions et Fédérations à qui ils vendent la production d'amandes ou de beurre.

• La Transformation :

La transformation se fait à travers des procédés traditionnels (extraction manuelle principalement par les femmes collectrices d'amandes), semi-industriels (Unions/Sociétés Coopératives regroupant souvent des coopératives et groupements de femmes) et industriels (multinationales installées au Burkina qui achètent les amandes auprès des femmes et commerçants).

Selon la nature du produit obtenu, on distingue deux types de transformations :

- i. transformation des amandes en beurre brut ;
- ii. transformation du beurre en divers sous-produits : savons, pommades, produits cosmétiques.

Le nombre de transformateurs n'est pas bien connu¹ et certains transformateurs sont également actifs dans le maillon commercialisation.

• La Distribution / Commercialisation

Ce maillon est occupé par les commerçants locaux, sociétés nationales (exemple : VELEGDA) et multinationales (Occitane, AAK, Savana Fruit, Loders Croklaan², etc.) installés au Burkina ou dans les pays voisins et qui s'approvisionnent chez les productrices et transformateurs locaux en amandes et en beurre respectivement. La distribution et la commercialisation se font suivant plusieurs canaux :

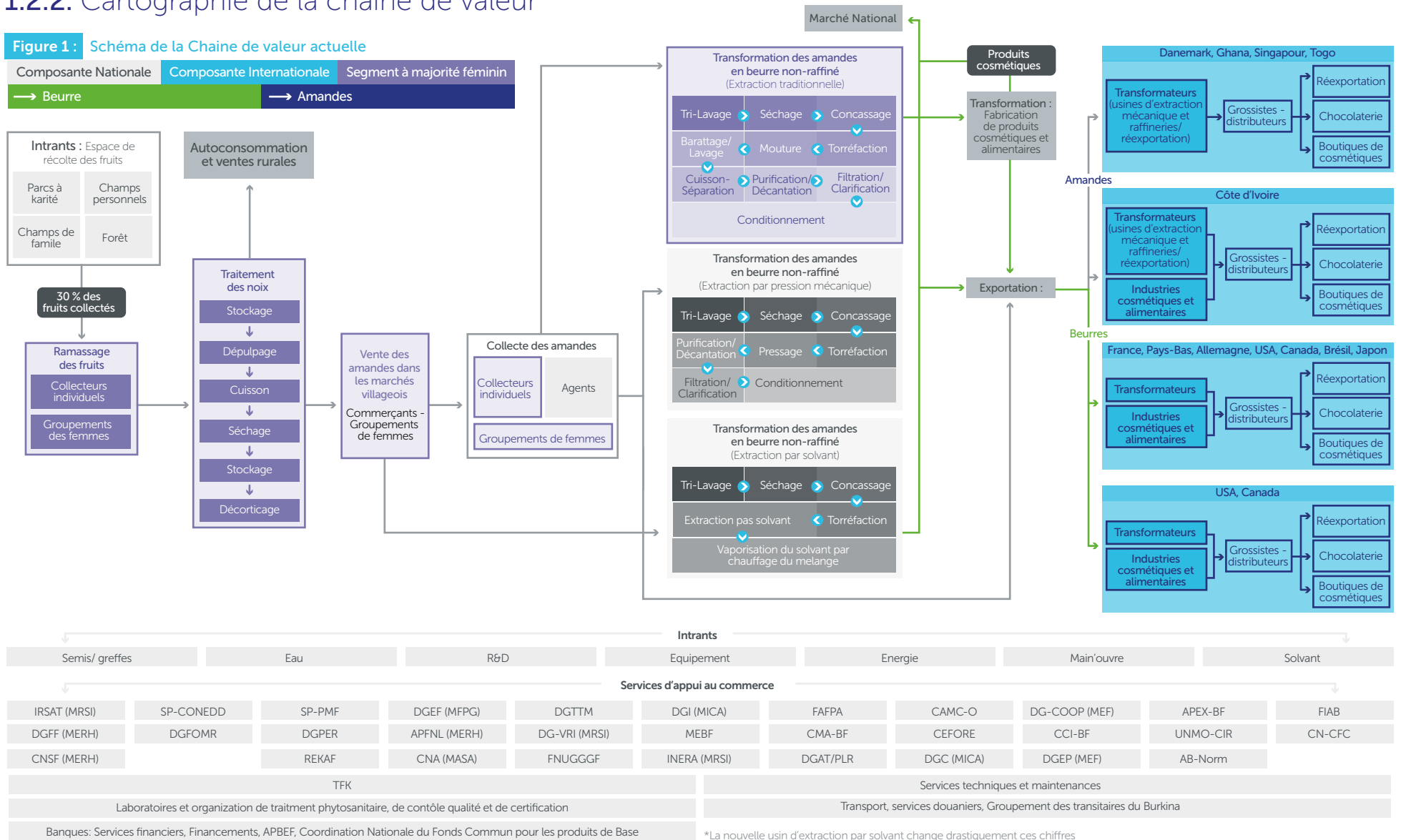
- i. marchés locaux ;
- ii. bord champ avec des collecteurs munis de camions et travaillant pour des commerçants-exportateurs ou des multinationales ;
- iii. exportation des amandes et du beurre par fret maritime au profit de multinationales installées en Europe, en Asie et aux Etats-Unis principalement.

¹ Un recensement est en cours.

² Ont quitté le Burkina pour s'installer au Ghana.

1.2.2. Cartographie de la chaîne de valeur

Figure 1 : Schéma de la Chaîne de valeur actuelle



1.3

Obstacles/Goulots d'étranglement à la compétitivité de la CVK

- Action anthropique qui met une forte pression sur l'arbre de karité (déforestation, feux de brousse, récolte des noix, bois très recherché³) ; ce qui pose un problème de durabilité de la ressource ;
- Peuplements de karité vieillissants, feux de brousse et absence d'une véritable politique de gestion et de préservation de la ressource alors que l'arbre met en moyenne 15 ans⁴ avant de produire des noix ;
- Instabilité de la production et difficultés d'écoulement dans les zones enclavées durant la saison pluvieuse, entraînant leur pourrissement ;
- Faible proportion de la production d'amandes transformée sur le territoire national (2 à 3% seulement) ; l'essentiel de la matière première est exporté ; ce qui ne crée pas de valeur ajoutée, ni d'emplois durables et décents ;
- Concurrence sur le marché de l'amande entre les exportateurs (commerçants et multinationales) à forte capacité financière et les unités de transformation locales ;
- Atomicité de l'offre du fait d'une faible organisation des producteurs/trices à la base ; ce qui réduit leur capacité de négociation pour une commercialisation plus équitable ;
- Faible valorisation de l'amande qui est vendue généralement bord-champ à vils prix à des collecteurs mandatés par des commerçants grossistes ;
- Faible maîtrise du circuit des amandes avec large parts acheminés vers les pays voisins (Ghana, Mali et Côte d'Ivoire) par des entreprises transformatrices et exportatrices ;
- L'absence d'une politique de régulation du marché de l'amande (prix, exportations) ;
- Qualité du beurre ne respectant pas souvent les exigences du marché international (normes de qualité, conditionnement) ;
- Faible niveau d'équipements de la plupart des unités de transformation ;
- Absence de mécanismes de financement adaptés à la chaîne de valeur, particulièrement sur la transformation.

Ces obstacles ont comme conséquences une chaîne de valeur profitant davantage aux distributeurs et commerçants, au détriment surtout des producteurs et aux transformateurs artisanaux.



© UNCDF / BURKINA FASO

³ Même si le karité est une espèce protégée.

⁴ Des spécimens mettant 8 ans ont été découverts au Burkina.



2. OPPORTUNITES DE DIGITALISATION DES FLUX AU SEIN DE LA CVK

2.1.	Facteurs favorables à la digitalisation	9
2.2.	Focus sur quelques modèles de partenariats identifiés	9
2.2.1.	Description des partenariats et des flux	10
2.2.2.	Modalités de paiement actuel et défis	13
2.2.3.	Défis liés aux flux physiques et d'informations	14
2.3.	Options proposées et partenaires potentiels	14
2.4.	Autres opportunités de soutien à la CVK	16

La digitalisation de certains flux au sein de la CVK est jugée pertinente par la majorité des acteurs rencontrés. Certains modèles de partenariats construits dans le temps entre acteurs de différents maillons constituent des supports

adéquats pour l'implémentation de solutions numériques. D'autres facteurs pourraient également faciliter le succès de ce type d'innovations dans la chaîne de valeur karité.

2.1

Facteurs favorables à la digitalisation

- Présence de nombreuses structures d'encadrement qui travaillent à l'amélioration des pratiques, de la qualité des produits et de la promotion de la transformation ;
- Niveau encourageant de structuration de la filière avec l'existence d'une Interprofession officiellement reconnue en février 2018 et regroupant l'ensemble des opérateurs actifs dans les différents maillons (remplace la table filière karité) ;
- Des modèles de partenariats se développent de plus en plus entre opérateurs dans les différents maillons de la chaîne. Ils sont basés sur la signature de contrats pluriannuels entre, d'une part, les groupements/coopératives de productrices d'amandes et les entreprises transformatrices (locales et multinationales) et, d'autre part, entre les transformateurs artisanaux et les entreprises multinationales installées au Burkina. Ce système présente plusieurs avantages :
 - i. sécurisation des approvisionnements en amandes et en beurre respectivement pour les transformateurs et entreprises exportatrices ;
 - ii. garantie d'un prix de vente rémunérateur pour les productrices et transformateurs artisanaux et semi-industriels ;
 - iii. mise en place d'une démarche assurant la qualité et d'un système de suivi de la traçabilité des produits ;
- Une culture du digital qui commence à se développer au niveau des unions de groupements/coopératives actives dans la production et la transformation, mais aussi de multinationales comme OLVEA. Par exemple, certaines Unions (KARIKIS, Union Kiswensida) ont testé le paiement mobile par Orange money au profit de certains groupements partenaires avec des résultats encourageants⁵ ;
- Un taux de détention de téléphone mobile globalement satisfaisant chez les bénéficiaires finaux des Unions visitées (plus de 75% selon les dirigeants) ;
- L'existence de base de données, souvent manuelles, qui répertorient l'ensemble des membres de l'Union et leurs caractéristiques de base.

2.2

Focus sur quelques modèles de partenariats identifiés

Les deux modèles suivants peuvent être cités :

- Partenariat OCCITANE / Union des Groupements de Productrices de Produits Karité du Houet (UGPPKH) basée à Bobo Dioulasso ;
- Partenariats OLVEA / Unions de Coopératives Partenaires avec deux exemples intéressants :
 - OLVEA / Réseau des Productrices de Beurre de Karité des Hauts Bassins et des Cascades (RPBHC) basé à Bobo Dioulasso ;
 - OLVEA / Union des Actrices des Produits de Karité (UNAPROKA) basé à Koudougou.

⁵ Paiements sur le compte de la trésorière du Groupement, sous la surveillance de la Présidente.

2.2.1. Description des partenariats et des flux

• Partenariat OCCITANE / UGPPKH

Figure 2 : Modèle de partenariat OCCITANE – UGPPKH

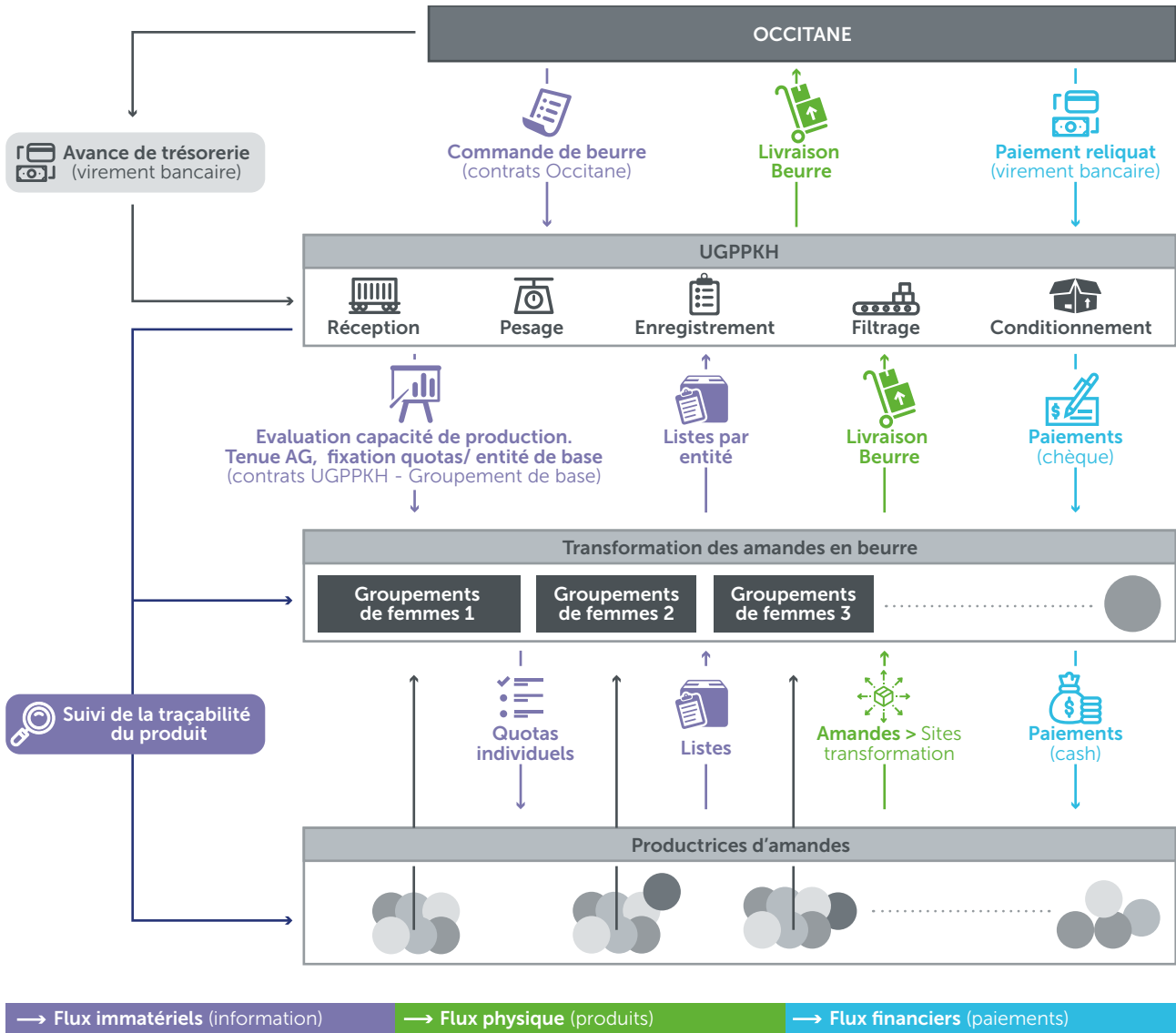
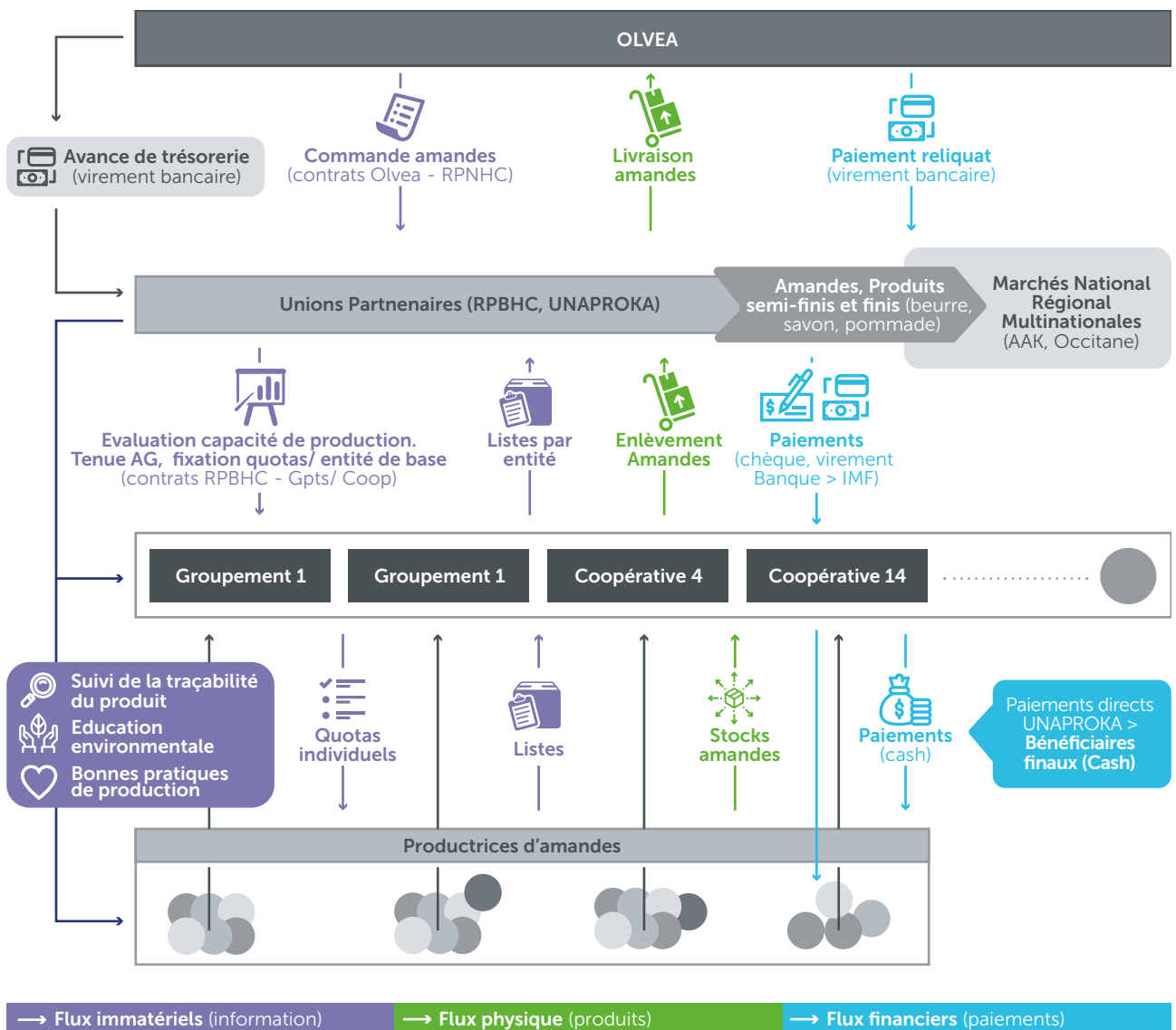


Tableau 1 : Présentation de l'UGPPKH

- 43 groupements et 4 414 bénéficiaires répartis dans 23 villages dans les Hauts-Bassins ;
- **Modèle intégré** : production d'amande et transformation en beurre ;
- Vente de **beurre certifié bio** à OCCITANE sur la base de contrats ;
- Paiements moyens annuels : **200 millions FCFA** ;
- **Evolution en cours** en Société de Coopérative Simplifiée avec Conseil d'Administration ;
- Existence d'un **système manuel** de suivi de la traçabilité ;
- **Recensement et caractérisation des membres** prévus avant la fin 2019.

• Partenariats OLVEA – RPBHC et OLVEA - UNAPROKA

Figure 3 : Modèle de partenariat OLVEA – RPBHC / UNAPROKA



Le RPBHC et l'UNAPROKA figurent parmi la dizaine d'organisations partenaires d'Olvea, parmi les plus dynamiques.

Tableau 2 : Présentation de deux structures intervenant dans la transformation du Karité

Présentation du RPBHC	Présentation de l'UNAPROKA
<ul style="list-style-type: none"> • Grand réseau très bien structuré avec 11 salariés permanents et 68 temporaires ; • 269 groupements/coopératives comptant 10 913 membres répartis dans 124 villages dans les Hauts Bassins et les Cascades ; • Vente d'amandes à OLVEA et de beurre et de sous-produits pour le marché national et sous-régional ; • Produits certifié bio (FFL, ABNORM) ; • Paiements moyens annuels : 1 milliard FCFA ; • Existence d'un système manuel de suivi de la traçabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • 35 groupements/ coopératives de productrices de 1 418 membres, couvrant 17 villages du Centre-Ouest ; • Vente d'amandes à OLVEA et de beurre à Occitane et pour le marché national et sous-régional ; • Produits certifiés bio ; • Paiements moyens annuels : 500 millions FCFA ; • Existence d'un système manuel de suivi de la traçabilité ; • Paiements mobiles avec Orange Moyen testés avec succès sur des bénéficiaires ; • Changement de raison sociale avec comme nouvelle dénomination « Union des Coopératives Simplifiées Kiswensida ».
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'action de préservation de la ressource, avec les Unions partenaires (greffage, pépinières, régénération naturelle assistée, etc.), avec l'appui d'Olvéa ; • Test lors de la prochaine campagne d'un système de suivi digital de la traçabilité des amandes ; • Mise à disposition des agents de terrain des Unions de 25 Smartphones ; • Enregistrement des actes d'achat et génération automatique de reçus sur la base des empreintes digitales des bénéficiaires ; • Centralisation des données au niveau de l'Union et d'OLVEA ; • Réflexions sont en cours pour le développement de solutions de paiements mobiles. 	










2.2.2. Modalités de paiement actuel et défis

Le paiement de l'entreprise partenaire (OLVEA/OCCITANE) vers l'Union de Coopératives se fait essentiellement par virement bancaire de compte à compte. Ce mode de paiement est pertinent au regard de la taille des structures et de l'importance des montants en jeu. Il ne présente donc pas de défis particuliers.

En revanche, les modes de paiement de l'Union vers les entités de base (coopératives, groupements et associations de femmes) et les modalités de paiement des entités de base aux bénéficiaires finaux (membres) sont diverses et posent plusieurs défis (cf. tableau ci-après) :

Tableau 3 : Modalités de paiements actuels et défis/contraintes

Modele	Paiements Union de Coopératives → Entités de base (Groupements/ Coopératives)		Paiements Groupements/ Coopératives → Bénéficiaires finaux (membres)	
	Modes de paiement	Défis	Modes de paiement	Défis/ Contraintes
1. Partenariat OCCITANE/ UGPPKH ↔ Coopératives de base	 Chèque (Banque)	<ul style="list-style-type: none"> Frais bancaires élevés pour l'Union (près de 100 chèques utilisés par an) ; Longues distances parcourues par le groupement pour le retrait des fonds (jusqu'à 100 km) ; Temps d'attente parfois long dans les banques en période d'affluence ; Sécurité liée au convoyage des fonds de Bobo Dioulasso à la commune ou au village ; 	 Cash	<ul style="list-style-type: none"> Rationalité dans la gestion du revenu (gaspillages) ; Manque de discrétion dans la distribution du cash (la communauté est informée des paiements) ; Sollicitations diverses de parents/ voisins ; Eloignement des distances parcourues par les femmes pour récupérer leurs paiements au siège du Groupement (jusqu'à 20 km) ; Transparence et traçabilité des paiements.
2. OLVEA/ Union Kiswensida (ex UNAPROKA) ↔ Coopératives de base	 Virement du compte à compte (Banque → FCPB) pour les 10 groupements qui ont un compte	<ul style="list-style-type: none"> 4 à 5 jours de retard dans la réception des fonds (problème de liquidités dans les caisses pour les gros retraits) ; Coûts liés au retrait dans les caisses de la FCPB (déplacements, coûts d'opportunité) ; Temps d'attente parfois long à la FCPB ; Sécurité liée au convoyage des fonds retirés. 	 Cash (en présence de l'Union)	<ul style="list-style-type: none"> 3 jours de retard dans le paiement ; Indiscrétion (la communauté est au courant) ; Sécurité : les membres quittent leur village pour venir récupérer leurs paiements ; Distances parcourues : certaines femmes font 15 km à vélo ou transport pour récupérer leur paiement ; Gestion rationnelle des ressources (un paiement peut atteindre 500 000 FCFA par bénéficiaire) ; Soustraction des montants dus en cas d'absence ; Transparence et traçabilité.
	 Cash pour les 25 autres groupements	<ul style="list-style-type: none"> Coûts liés aux déplacements de l'Union sur le terrain (50 sorties/an en motos) ; Sécurité liée au convoyage de dizaines de millions FCFA en cash (plusieurs fois) ; Indiscrétion (la population est au courant). 		
3. OLVEA/ RPBHC ↔ Groupements/ Coopératives de base	 Chèque (Banque)	<ul style="list-style-type: none"> Frais bancaires élevés (350 chèques utilisés/an) ; Coûts élevés liés au déplacement des Unions de leur village à Bobo ; Sécurité liée au convoyage des fonds, parfois la nuit ; Longues files d'attente à la banque. 	 Cash	<ul style="list-style-type: none"> Manque de discrétion du fait de la distribution du cash au sein du Groupement ; Bénéficiaires faisant plusieurs kilomètres pour leur paiement (sécurité, coût du transport) ; Gestion rationnelle des ressources du ménage.

⁶ Pour celles qui viennent de Faramana.

⁷ En cas d'absence, le groupement remet l'argent aux voisins/amis qui remettent l'argent à la bénéficiaire.

2.2.3. Défis liés aux flux physiques et d'informations

Plusieurs défis liés aux flux matériels et immatériels entre opérateurs de la chaîne de valeur justifient l'usage du digital comme accélérateur :

- Le suivi de la traçabilité du produit (amande, beurre) pour garantir le respect de la certification biologique et de la norme ;
- Le renforcement de l'éducation environnementale des collectivités locales (communes) et des populations pour la préservation de la ressource que constitue l'arbre de karité ;
- Le renforcement des capacités des opérateurs locaux sur les techniques de collecte de noix, de production d'amandes et de transformation en beurre et sous-produits ;
- L'accès aux informations commerciales sur le marché de l'amande, du fait de la forte volatilité des prix et disponibilités de la matière première.

2.3

Options proposées et partenaires potentiels

Des opportunités concrètes de digitalisation ont été identifiées dans les domaines suivants : les paiements, le suivi de la traçabilité, l'éducation environnementale et la formation aux bonnes pratiques de production et de transformation. Cela permet d'impacter significativement les maillons de production et de transformation qui concentrent plus d'acteurs.

Trois axes d'intervention principaux sont proposés :

Axe 1 : Digitalisation des paiements de l'Union de Coopératives vers les bénéficiaires finaux (membres individuels des groupements/coopératives de productrices d'amandes et/ou de beurre) :

Le système à mettre en place devra cependant responsabiliser les groupements/coopératives de base de l'Union aux paiements. Par exemple, des comptes mobile money «secondaires» pourraient être ouverts au nom de la présidente (ou de la trésorière) du groupement et reliés au compte principal de l'Union. Ainsi, techniquement les paiements seront faits du groupement vers le membre, sur ordre de l'Union. Cela contribuera à renforcer la crédibilité des groupements auprès de leurs membres et, par conséquent, la dynamique organisationnelle des producteurs et leur capacité de négociation. Ce besoin de «décentralisation» des paiements a été exprimé par beaucoup de responsables d'Unions

Axe 2 : Digitalisation du système d'approvisionnement pour faciliter le suivi de la traçabilité des produits

Le suivi de la traçabilité est nécessaire pour l'obtention et le maintien des certifications (bio, FFL⁸, bio-FFL, ABNORM). La plupart des Unions de Coopératives partenaires d'OLVEA et d'OCCITANE sont certifiées bio et ont mis en place un dispositif de suivi de la traçabilité s'appuyant sur des agents de terrain qui suivent le produit des sites de ramassage des noix jusqu'à la livraison de l'amande ou du beurre. Ce dispositif comprend aussi un système manuel d'enregistrement et de gestion des achats (codification des productrices⁹, numéro de sac d'amandes ou de beurre, date de production, quantité, certification, prix). Le digital permettrait d'automatiser ce système, de générer automatiquement les quittances de livraison et reçus de paiement, d'assurer une meilleure traçabilité des produits et transparence des opérations. Cette même base de données sera utilisée au moment de déclencher les paiements mobiles. Comme dit plus haut, la digitalisation de la traçabilité sera testée par Olvea et quelques Unions partenaires durant la prochaine campagne.

Les axes 1 et 2 peuvent être combinés dans le cadre d'un même projet.

⁸ Fair For Live = Commerce équitable.

⁹ Avec empreintes digitales pour certains.

Axe 3 : Digitalisation des informations techniques auprès des producteurs et transformateurs à travers des messages audio, images, vidéos en langues locales

Cet axe d'intervention comprend deux volets :

- **Volet 1 : éducation environnementale** à travers la vulgarisation des bonnes pratiques sylvicoles du karité auprès des producteurs : régénération naturelle assistée, usage des semences améliorées, techniques de greffe et de croissance rapide, technique de collecte des noix¹⁰ ; Tree Aid affiche un grand intérêt pour cette activité ;
- **Volet 2 : formation/sensibilisation sur les bonnes pratiques** de collecte de noix, de production d'amandes et de transformation en beurre de karité¹¹, mais aussi sur la norme pour assurer une meilleure standardisation de la qualité des produits ;

L'essentiel du matériel technique pour la mise en œuvre de l'axe d'intervention n°3 a été déjà développé par le Projet de Renforcement de la Compétitivité de la Filière Karité, mis en œuvre depuis 2017 par le Ministère en charge du Commerce, sur financement de la Banque Africaine de Développement. Ce Projet a réalisé des films/images sur les bonnes pratiques de production d'amandes, de beurre et de savon et traduit également la norme en langues locales. Le CNSF et l'INERA pourraient aussi constituer des partenaires sur l'éducation environnementale. Les agents de terrain des Unions seront munis de tablettes pour faire des sensibilisations de masse.

Axe d'intervention secondaire : Accompagnement du Projet de Système d'Information sur le Marché du Karité

Le PARI pourrait également accompagner le Projet du Système d'Information sur le Marché (SIM) du karité (fourniture de conseils conseiller, recrutement d'une Fintech, etc.) porté par le Ministère en charge du Commerce. Le SIM permet aux opérateurs d'avoir accès à distance aux informations utiles sur l'amande (prix, disponibilité, lieux) à travers le canal du numérique. Ce qui contribuera à atténuer les risques liés à l'instabilité des quantités et prix du marché des amandes. Le Ministère en charge du Commerce a déjà dressé les contours du Projet.



© UNCDF / BURKINA FASO

¹⁰ Les techniques actuelles causent des pertes de gènes.

¹¹ Le taux d'extraction du beurre dépend beaucoup du niveau de maîtrise des techniques.

2.4

Autres opportunités de soutien à la CVK

Le soutien du PARI ne devrait pas seulement se limiter aux innovations digitales. L'accès à des services financiers adaptés est nécessaire pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la chaîne de valeur et la répartition équitable des marges. Il s'agira de travailler à des modèles de financements innovants de la Chaîne de valeur. A côté du digital, des besoins importants existent en termes d'innovations financières :

- Financement des investissements des PME actives dans la transformation (équipements, mise aux normes, formations), crédit fonds de roulement pour la collecte des amandes dans les délais, crédits warrantage pour le stockage des amandes (dans les zones disposant de magasins aux normes) et permettre une production de beurre durant toute l'année ;
- Mise en relation avec IMF et banques sur la base du travail de structuration de la demande déployé par le Ministère en charge du Commerce ;
- Accompagnement des Unions à la mise d'un mécanisme de péréquation et de stabilisation des prix pour gérer les fluctuations annuelles liées au cours des amandes et qui impactent directement le revenu des productrices et transformatrices.

La nouvelle charte des PME, la stratégie d'industrialisation accélérée et la vitrine que constitue le Salon International de la Karité de Ouagadougou sont des opportunités.

Le Ministère en charge du Commerce constitue un partenaire important qui va par ailleurs réaliser un recensement des opérateurs dans les différents maillons de la chaîne.

Production du document sous l'égide du gouvernement et le soutien financier de la Coopération Luxembourgeoise.

A propos de :

United Nations Capital Development Fund (UNCDF) : L'UN Capital Development Fund (UNCDF) facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement du «last mile» permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement : l'inclusion financière, axée sur l'épargne, qui permet aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté et gérer leur situation financière ; et les investissements localisés—grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets—qui contribuent au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable. En renforçant l'accessibilité financière des personnes pauvres au niveau des ménages, des petites entreprises et des infrastructures locales, l'UNCDF contribue à la réalisation du premier objectif de développement durable, et le 17e objectif de développement durable, relatif au renforcement des moyens de mise en oeuvre. En identifiant les segments de marché dans lesquels les modèles de financement novateurs peuvent foncièrement faciliter le financement du «last mile», l'UNCDF contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

Coopération Luxembourgeoise : La Coopération Luxembourgeoise est installée à Ouagadougou depuis 2006. Cette coopération entre le Burkina Faso et le Luxembourg est encadrée par un Programme Indicatif de Coopération (PIC) qui couvre les secteurs de concentration comme la gestion durable des ressources naturelles et les nouvelles technologies de la communication. La coopération luxembourgeoise s'engage depuis le début des années 1990 pour soutenir activement le développement de la microfinance et de la finance inclusive. Elle s'investit dans des programmes de finance inclusive axés sur les femmes, la finance rurale, le développement d'outils de financement et d'assurance dans le secteur du développement agricole et dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <http://www.uncdf.org/fr> et vous inscrire à notre bulletin d'informations à l'adresse www.uncdf.org/en/content/subscribe-our-newsletter.

Pour plus d'informations sur PARI, veuillez contacter :

Hermann MESSAN, Coordonnateur national Programme PARI, UNCDF

+226-54 09 49 72 // +226 03 85 54 14 ;

✉ hermann.messan@uncdf.org

Aoua SAWADOGO, Conseillère technique, UNCDF

+226 70 20 21 22 // 75 12 86 02 ;

✉ aoua.sawadogo@uncdf.org

Emmanuel OUATTARA, Expert en finance inclusive / appui aux PME, UNCDF

+226 70 39 71 41 // 76 84 50 40 ;

✉ emmanuel.ouattara@uncdf.org



**Faciliter l'accès aux
Capitaux publics et privés
pour les Populations les plus
démunies**

Septembre 2019
Copyright © UN Capital Development Fund
Tous droits réservés

Copyright 2019 utilisées avec permission.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris UNCDF ou de leurs États membres. Les désignations employées et la présentation de matériel sur la carte (les cartes) et le (s) graphique (s) contenus dans cette publication n'impliquent aucune expression de la part du Secrétariat des Nations Unies ou de UNCDF concernant le statut juridique de pays, territoire, ville ou zone ou ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.